

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANTOGNY LE TILLAC
DU 07 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : PICHON Stéphanie, LE POTIER Pascale, DAUSSET Michèle

MM : DABILLY Patrice, TALON Tony, THIVELLIER Didier, CARRE Laurent, LACOMBE Dominique, URBANOVSKY Ludovic

Excusé(s) : Mme JACOB Isabelle ayant donné procuration à Mme PICHON, M. LIGONNIERE Emmanuel

Date de convocation : 17.12.24

Secrétaire de séance : Mme Pascale LE POTIER

ORDRE DU JOUR :

1-Décision modificative ASST n°2

2-Estimations biens M. LAMBERT

3- Informations diverses

En début de séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les élections des adjoints manquants. Les membres présents acceptent à l'unanimité.

Délibération n°01.07.01.2025 : Décision modificative n°2 – Rééquilibrage budgétaire - Budget Assainissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Au c /6817 -4 040 €

Dépenses de fonctionnement

Au c/622 +4 040 €

Estimation des biens de feus M. et Mme LAMBERT

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil, l'estimation requise par le notaire en charge du lègue de feus Monsieur et Madame LAMBERT. Cette évaluation permettra la poursuite des démarches légales liées à la donation dont la Commune est bénéficiaire. M. CARRÉ précise que la voiture, bien mobilier inclus dans la donation, est un véhicule de collection et qu'il faudra y apporter une vigilance particulière lors de sa vente.

Délibération n°02.07.01.2025 : Elections du 1^{er} et du 4^{ème} adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-1 et L 2122-10,

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du 1^{er} et du 4^{ème} adjoints, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Election du 1^{er} adjoint :

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. THIVELLIER Didier : 11 (onze) voix

M. THIVELLIER Didier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} adjoint.

Election du 4^{ème} adjoint :

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. DABILLY Patrice : 11 (onze) voix

M. DABILLY Patrice ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} adjoint.

Ainsi, le conseil municipal se compose comme suit :

Fonction (1)	Qualité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat
Maire	M	MOREAU Serge	13/03/50	15/03/20	180
Premier adjoint	M	THIVELLIER Didier	01/03/50	07/01/25	177
Deuxième adjointe	Mme	LE POTIER Pascale	25/11/62	15/03/20	188
Troisième adjoint	M	LIGONNIÈRE Emmanuel	04/05/76	15/03/20	177
Quatrième adjoint	M	DABILLY Patrice	21/09/58	07/01/25	185
1ère conseillère	Mme	PICHON Stéphanie	03/04/80	15/03/20	191
2ème conseiller	M	CARRÉ Laurent	21/09/70	15/03/20	187
3ème conseiller	M	TALON Tony	03/02/76	15/03/20	182
4ème conseiller	M	LACOMBE Dominique	21/04/66	15/03/20	180
5ème conseillère	Mme	JACOB Isabelle	09/09/83	15/03/20	180
6ème conseillère	Mme	DAUSSET Michèle	06/02/53	15/03/20	173
7ème conseiller	M	URBANOVSKY Ludovic	09/10/71	15/03/20	161

Questions diverses

- Les modalités de versement des subventions pour les élèves de l'école de musique de Descartes ont changé cette année. Monsieur le Maire explique qu'il lui paraît cohérent de continuer de verser cette aide aux familles concernées. Dans l'attente du vote des subvention, la secrétaire est chargée de trouver un moyen de pérenniser ce versement.

- Monsieur le Maire rappelle aux membres réunis les dégâts causés par le passage du cyclone Chydo le 14 décembre dernier. Il propose au conseil d'apporter leur soutien au 101 département français via une aide exceptionnelle. Bien que le montant et le biais de versement reste à délibérer (500€ envisagés), l'ensemble des élus se positionnent en faveur de cette proposition.

- Monsieur LACOMBE, averti que le tilleul situé à l'arrière de la Mairie, devenu creux, présente des risques de chute. Afin de prévenir tout accident, il propose aux élus de le faire tailler. La majorité du conseil municipal est favorable à cette proposition. Madame LE POTIER rappelle que cet arbre est ancien, et demande qu'un panneau permettant de retracer son histoire et ses propriétés soit installé.

- Monsieur LACOMBE propose également de valoriser les déchets verts communaux grâce à l'achat d'un broyeur thermique. Les élus réunis, en faveur de ce projet lui délèguent les recherches.

-Monsieur CARRÉ s'interroge sur la fin des travaux de la fibre. En effet, quelques poteaux restent à installer au lieudit Maigrebois. Le réseau cuivré devenant obsolète sous peu, il convient de contacter Val de Loire fibre afin de connaître l'avancement de la situation.

- Les membres du conseil demandent au Maire des informations concernant le collectif « Mieux Vivre à Antogny le Tillac ». Monsieur MOREAU indique qu'une association a dû être créée mais qu'aucun document officiel n'est parvenu en Mairie pour le moment. Il rappelle néanmoins que les délais d'enregistrement peuvent avoir été allongés en périodes de fêtes.

La séance est levée à 20h00.

Fait en mairie, le 08 janvier 2025
Le Maire, Serge MOREAU

